

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'EIVP DU 19 OCTOBRE 2022**

Approuvé par le Conseil d'administration du 28 novembre 2022

**Membres du Conseil :**

Présents

M. Jérôme Gleizes	Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley	Conseillère de Paris
M. Gilles Roussel	Président de l'Université Gustave Eiffel
M. Vincent Bimbard , représenté par M. Jean Grillot	Président de l'Association des ingénieurs territoriaux de France
M. Maxime Hua	Représentant l'Association des anciens élèves de l'EIVP
M. Jesus Alfaro	Représentant des élèves

Représentés (ayant donné pouvoir)

M. Antoine Guillou	Conseiller de Paris
Mme Ghislaine Geffroy	Présidente du conseil de perfectionnement

Absents excusés:

M. François Dagnaud	Conseiller de Paris
Mme Nathalie Maquoi	Conseillère de Paris
M. Sylvain Raifaud	Conseiller de Paris
M. Jean-Noël Aqua	Conseiller de Paris
Mme Elisabeth Stibbe	Conseillère de Paris
Mme Catherine Ibled	Conseillère de Paris
M. Anthony Briant	Directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech
Mme Emma Sagot	Représentante des élèves

**Ont également assisté à la réunion :**

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP  
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP  
M. Jacques-Henri de Lavit, directeur de cabinet de Marie-Christine Lemardeley  
M. Jean Cambou, bureau de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris  
M. Laurent Ducourtieux, représentant du personnel enseignant de l'EIVP  
Mme Florence Jacquinod, représentante du personnel enseignant de l'EIVP  
Mme Marie-Claude Bonan, représentante du personnel administratif et technique de l'EIVP

**Jérôme Gleizes** ouvre la séance à 11h05.

Il signale que le déroulement de la séance sera modifié pour permettre à **Gilles Roussel**, retardé, de s'exprimer sur les deux premières affaires inscrites à l'ordre du jour. **Gilles Roussel** a donné pouvoir à **Maxime Hua** pour le début de la séance.

Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du 4 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité avec une abstention (**Jesus Alfaro**).

### **Budget**

**2022 – 032** : Admission en non valeur de créances devenues irrécouvrables

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** indique que l'admission en non valeur est proposée au conseil d'administration sur demande de la Direction régionale des finances publiques, au terme de poursuites demeurées sans effet. L'aval du conseil d'administration est nécessaire car l'admission en non valeur s'analyse comme une libéralité. Le montant de 5.939 € peut être rapproché du montant des recettes propres qui s'élève à 4,6 M€ sur la même période. Le taux de sinistralité est très faible. Les créances portent sur des frais de scolarité en formation initiale.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant l'admission en non valeur de créances devenues irrécouvrables à hauteur de 5.939 € est adoptée à l'unanimité.

**2022 – 033** : Dotation aux provisions pour charges

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** retrace l'historique du litige avec l'administration fiscale portant sur la taxe annuelle sur les bureaux, à laquelle sont assujettis les bâtiments tertiaires en Ile-de-France. D'après les informations communiquées par le bailleur, la RIVP, l'administration fiscale a rectifié l'assiette de la taxe à partir de 2021, ce qui en ramène le montant à un peu plus de 10.000 € contre 42.000 € précédemment. En revanche, il n'a pas été accordé de dégrèvement pour les années de 2017 à 2020. La RIVP a également communiqué le montant exact qu'elle a acquitté et qu'elle sera amenée à refacturer au locataire : 172.217 € pour les années 2017 à 2021. Cette charge a déjà été provisionnée par l'EIVP à hauteur de 70.746 € ; il est proposé au conseil d'administration de passer une dotation complémentaire aux provisions d'un montant de 101.471 €.

**Jérôme Gleizes** s'étonne de l'absence de rétroactivité de la décision de l'administration fiscale. **Jean Cambou** confirme que la rétroactivité est habituelle dans ce type de décision. **Laurence Berry** indique avoir reçu assez peu d'informations de la part du bailleur et ne pas disposer du texte de la décision. Elle prend note de la demande du conseil d'administration et se rapprochera de la RIVP pour obtenir cet élément.

Au terme de cet échange, la délibération approuvant la dotation aux provisions pour charges à hauteur de 101.471 € est adoptée à l'unanimité.

### **Formation, élèves**

**2022 – 034** : Nombre de places au concours et à l'admission sur titres pour la session 2023

**Jérôme Gleizes** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** présente la proposition d'augmenter le nombre de places offertes au concours dans les filières MP, PC et PSI, d'offrir 4 places dans la nouvelle filière MPI et d'offrir au concours 6 places pour la filière PT qui jusqu'à présent donnait lieu à un recrutement par admission sur titres. L'EIVP souhaite également proposer 6 places au concours pour la formation en apprentissage, réparties entre les filières MP, PC et PSI. Le concours Mines-Télécom met en place une plateforme de recrutement pour les élèves en apprentissage ; pour l'instant, l'EIVP n'a pas été admise à y participer. Le nombre de places offertes au concours interne de la fonction publique est inchangé (3 places). Le nombre de places en admission sur titres a été porté de 35 à 50 à l'occasion de l'ouverture de la filière en apprentissage. En 2022, les admissions sur titres se sont réparties pour moitié entre la filière sous statut étudiant et la filière sous statut d'apprenti. Il y a une nécessité d'élargir

le vivier. **Franck Jung** précise que les places supplémentaires au concours sont destinées aux élèves « civils ». Le nombre de places d'élèves fonctionnaires est inchangé (12 places au concours externe). Toutefois, il tient à préciser, bien que cela ne soit pas l'objet de la délibération, la Ville de Paris procède chaque année à des recrutements en dernière année de la formation, au nombre de 10 à cette rentrée.

**Jérôme Gleizes** confirme qu'il y a une demande de la Ville de Paris d'augmenter le recrutement de fonctionnaires, pour des raisons de pyramide des âges. Il s'en réjouit car cela renforce le lien entre la Ville et l'EIVP, mais alerte sur le risque d'épuiser le vivier pour d'autres débouchés en sortie d'école. Il appuie la demande d'ouverture de places pour les apprentis au concours ; il souligne que, si la pédagogie est différente, les deux filières conduisent au même diplôme.

**Jesus Alfaro** demande s'il est prévu d'augmenter le nombre d'apprentis. **Franck Jung** indique que l'École vise un effectif de 25 apprentis par promotion, en s'appuyant sur le concours et l'admission sur titres. La filière n'a pas fait le plein en 2022 ; la campagne de recrutement a été lancée tardivement en raison des délais d'obtention de l'accréditation. **Jesus Alfaro** demande quels sont les retours sur cette nouvelle formation. Il relève que les élèves en apprentissage ne suivent pas les cours avec le reste de la promotion et qu'ils auront besoin de locaux adaptés. **Franck Jung** explique que l'établissement est dans l'obligation de dissocier les deux formations ; il y a eu néanmoins une période d'intégration commune pour développer le sentiment d'appartenance. **Jérôme Gleizes** précise qu'il s'agit d'une exigence de la Commission des titres d'ingénieur, qui demande une dissociation des deux cursus bien que ce soit le même diplôme. Cela implique le recrutement de nouveaux enseignants. La filière sera à plein régime à partir de la troisième année ; il est trop tôt pour faire un retour d'expérience. Les entreprises sont en demande d'apprentis mais cela ne nuit pas au recrutement des diplômés sous statut étudiant.

Au terme de cet échange, la délibération fixant le nombre de places au concours et à l'admission sur titres pour la session 2023 est adoptée à l'unanimité.

## **Organisation de la régie**

**2022 – 030** : Communication du rapport d'observations définitif de la Chambre régionale des comptes d'Ile de France sur les comptes et la gestion de l'EIVP, de 2016 à la période la plus récente.

**Jérôme Gleizes** rappelle l'obligation de communiquer le rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) au conseil d'administration, à la première séance suivant sa notification. Ce rapport est le fruit d'échanges nourris avec les magistrats. Les recommandations sont assez faciles à prendre en compte. La CRC formule une interrogation sur le statut de l'École. Dans un précédent rapport de la CRC sur l'ESPCI, cette question n'avait pas été soulevée, alors que les statuts sont identiques. Les questions étaient différentes, le contexte probablement l'était aussi ; la CRC s'était surtout penchée sur les problématiques de valorisation de la recherche. Dans le cas de l'EIVP, les magistrats ont manifesté, au premier abord, une certaine incompréhension du fonctionnement de l'enseignement supérieur ; par exemple, ils croyaient que la Ville de Paris détermine les programmes. L'établissement a pu leur montrer que l'EIVP dispose d'une pleine liberté académique ; elle fait partie des établissements d'enseignement supérieur mentionnés dans le Code de l'éducation depuis son adhésion à la ComUE Paris-Est. Cette reconnaissance par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) est très importante pour l'École. Au fil des échanges, la nature hybride de l'EIVP a mieux été comprise. **Jérôme Gleizes** a rédigé une réponse au rapport d'observations ; il conseille aux administrateurs de la lire ainsi que l'ensemble du rapport.

**Franck Jung** relève que le rapport est bien construit, avec des titres explicites. Le rapport rend compte des points forts de l'EIVP : la qualité de son diplôme, l'excellente employabilité de ses diplômés. Il constate les apports de l'intégration à l'Université Gustave Eiffel. Un point de faiblesse est identifié dans l'activité de recherche, là aussi l'université peut aider : les recrutements d'enseignants-chercheurs sont réalisés avec les laboratoires de l'université et il y a un travail qui se structure avec les laboratoires pour irriguer les enseignements par les acquis de la recherche. Sur la question de la sortie de l'expérimentation, **Franck Jung** n'identifie pas de difficulté. Il relève également qu'il n'y a pas, dans le rapport, d'éléments problématiques concernant la gestion, même si la CRC constate la fragilité de l'équilibre financier.

**Jérôme Gleizes** observe une évolution entre la version provisoire et la version définitive du rapport concernant le financement de l'EIVP par le MESRI ; la version définitive est beaucoup moins explicite sur ce point.

A la demande de **Jérôme Gleizes**, **Laurence Berry** détaille les recommandations de la CRC. Elle précise que la CRC émet habituellement deux types de recommandations : des recommandations de conformité et des recommandations de performance. Pour l'EIVP, il n'y a pas de recommandation de conformité. Il y a quatre recommandations de performance, dont deux concernent les aspects financiers. La CRC recommande d'approfondir le travail d'analyse des coûts, en allant dans le détail de chaque formation ou projet, et de poursuivre la diversification des financements, en recherchant des ressources publiques ou privées autres que celles apportées par la Ville de Paris. Une troisième recommandation concerne le contrat d'objectifs en cours d'élaboration avec la tutelle ; cette recommandation est complètement convergente avec le souhait de la tutelle de concentrer le contrat d'objectifs sur un petit nombre d'actions assorties d'indicateurs mesurables, dotés de valeurs-cibles. La dernière recommandation rejoint la question de la sortie d'expérimentation ; sur ce point, l'établissement estime qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre son lien institutionnel avec la Ville de Paris et son intégration dans l'Université Gustave Eiffel, avec le statut d'établissement-composante.

**Jérôme Gleizes** revient sur la question de la comptabilité analytique. Il relève qu'il n'existe pas de cadre homogène, ce qui fausse les comparaisons entre les écoles. Il salue le travail réalisé en interne à l'EIVP pour développer des outils d'analyse. Il remercie plus généralement pour le travail fourni par les services de l'EIVP, qui ont dû répondre à de très nombreuses questions dans des délais très courts. Il observe, dans le secteur de l'enseignement supérieur, une inquiétude sur les conditions de sortie de l'expérimentation et une volonté de sortir rapidement de l'expérimentation. Le processus est déjà engagé pour l'ESPCI, puisque le Hcéres<sup>1</sup> a publié le rapport d'évaluation de la sortie d'expérimentation de PSL<sup>2</sup>.

**Gilles Roussel** fait observer que ce type de rapport porte d'abord et avant tout sur les sujets de gestion ; sur ce terrain, le rapport est rassurant pour la Ville, pour l'université et pour l'école. Il est même très positif : il montre que l'école est bien gérée et que les réformes vont dans le bon sens. Les magistrats ont posé la question de la compatibilité de la tutelle de la ville de Paris avec l'intégration à l'Université Gustave Eiffel ; c'est effectivement une question importante mais les réponses qu'ils y apportent ne sont pas forcément les bonnes ; ce ne sont pas les sujets sur lesquels les juridictions financières sont les plus pertinentes. Il y a d'autres questions, comme le statut des enseignants-chercheurs et le in-house. **Gilles Roussel** affirme que l'Université Gustave Eiffel s'est construite avec la volonté de créer quelque chose d'un peu hybride, en associant différentes tutelles. Il estime souhaitable, pour l'université, pour l'école et pour la Ville, que l'EIVP reste un objet un peu hybride.

**Marie-Christine Lemardeley** s'enquiert de l'avancement du processus de sortie d'expérimentation. **Gilles Roussel** reprend les éléments présentés au conseil d'administration de l'université lors de sa dernière réunion : l'université souhaite ouvrir en 2023 les discussions sur l'évaluation par le Hcéres, préalable à la sortie d'expérimentation. Il vise une validation des statuts définitifs fin 2024 pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Jérôme Gleizes** abonde dans le sens de **Gilles Roussel** : le rapport comporte beaucoup d'éléments très positifs pour l'EIVP. L'École peut le mettre en avant dans sa communication.

**Marie-Christine Lemardeley** salue les éléments très positifs concernant à la fois le processus d'intégration et l'évolution de l'école. Elle souhaite toutefois évoquer le contexte plus général des relations entre la Ville et l'État. La Ville de Paris est confrontée à un désengagement de l'État, avec des dépenses liées à la crise sanitaire qui n'ont pas été compensées, une dotation de l'État tombée à zéro cette année du fait de la péréquation. Dans le secteur de l'enseignement supérieur, il y a une problématique de bâtiments qui appartiennent à la Ville de Paris et qui sont utilisés par l'État ou les universités sans aucune contrepartie financière. La Ville souhaite une remise à plat. Le débat d'orientation budgétaire qui était prévu à cette séance est reporté parce qu'elle n'a pas de visibilité sur les arbitrages budgétaires de la Ville. Dans ce contexte, il ne faut pas s'interdire

---

<sup>1</sup> Haut conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

<sup>2</sup> Paris Sciences et Lettres

de remettre en jeu la question de la tutelle de la Ville. La sortie de l'expérimentation peut être l'occasion de le faire de manière constructive.

**Gilles Roussel** estime que la question de la tutelle n'est pas exactement la même que la question du budget et qu'elle soulève beaucoup de questions : la formation des fonctionnaires de la Ville, la relation in-house.

**Marie-Christine Lemardeley** convient qu'il y a un sujet de formation des ingénieurs de la Ville.

**Jérôme Gleizes** relève que la question de la gestion des élèves-fonctionnaires n'a pas été soulevée par la CRC car elle dépend de la direction des ressources humaines de la Ville et non de l'école. La CRC n'a pas auditionné la Ville, mais elle a posé des questions qui concernent la Ville. La Ville a produit une réponse écrite au rapport d'observations provisoires, qui n'est pas annexée au rapport définitif. **Jean Cambou** explique cela par le fait que les précisions apportées par la Ville ont été intégrées dans le rapport définitif. **Jérôme Gleizes** précise que l'établissement a également produit une réponse au rapport d'observations provisoires, qui a été prise en compte.

**Laurent Ducourtieux** illustre l'importance du lien avec la Ville de Paris pour la formation, avec le projet «espace public et aménagement» de troisième année. Il évoque la question du statut des enseignants-chercheurs, qui est importante pour le recrutement et l'attractivité.

**Jérôme Gleizes** confirme que le rapport n'apporte pas de réponse à cette question. L'EIVP fabrique une sorte d'homologie avec l'enseignement supérieur, par exemple en ce moment dans les recrutements, mais cela n'est pas complètement satisfaisant. **Jérôme Gleizes** ne souhaite pas couper le lien avec la Ville. Il estime que c'est un atout pour la Ville de Paris de disposer d'ingénieurs formés pour ses besoins. Il rappelle que les ingénieurs EIVP travaillent dans les services de la Ville mais aussi chez les délégataires de service public ; il cite le secteur de l'eau : on trouve des ingénieurs EIVP chez des opérateurs privés comme Veolia, à la régie Eau de Paris et dans les services de la DPE<sup>3</sup>. Pour la formation et la recherche de l'EIVP, Paris est un terrain d'analyse et un terrain de propositions.

**Florence Jacquinod** donne l'exemple d'un projet de recherche en cours de développement avec l'Ademe, sur des cas parisiens. L'activité de recherche profite du lien avec l'Université Gustave Eiffel, même si c'est moins visible dans les budgets parce que les emplois directs de la recherche et leurs financements sont maintenant gérés au niveau de l'université.

**Jérôme Gleizes** estime que cette logique coopérative de l'enseignement supérieur n'a pas été tout à fait comprise par la CRC.

**Franck Jung** souligne les aspects positifs de l'intégration à l'Université Gustave Eiffel. On trouve plus facilement des solutions à l'échelle de l'université, y compris pour le statut des enseignants-chercheurs ; c'est un chantier à poursuivre.

**Marie-Christine Lemardeley** rappelle l'obligation de voter pour prendre acte de la communication du rapport.

Au terme de ces échanges, il est pris acte à l'unanimité de la communication du rapport d'observations définitif de la Chambre régionale des comptes d'Ile de France sur les comptes et la gestion de l'EIVP, de 2016 à la période la plus récente

### **Budget (suite)**

**Jérôme Gleizes** explique que le débat d'orientation budgétaire, qui était prévu à cette séance, a été reporté en raison des incertitudes très fortes sur le budget de la Ville de Paris et, par conséquent, sur le montant de la subvention accordée à l'EIVP. **Marie-Christine Lemardeley** confirme que les arbitrages ne sont pas encore rendus.

**2022 – 031** : Communication sur la situation du budget et des emplois

**Jérôme Gleizes** demande au directeur et à la secrétaire générale de rapporter le projet.

---

<sup>3</sup> Direction de la propreté et de l'eau

**Franck Jung** relève que 2023 est encore une année de transition, avec des recrutements d'enseignants-chercheurs en cours. Il communique quelques premiers éléments sur les conséquences de la crise énergétique, même si cela concernera surtout l'exercice 2023. Il détaille les impacts de la revalorisation du point d'indice (+115 k€), de la hausse des prix de l'énergie (+64 k€), de la progression de l'indice de révision du loyer (près de 100 k€). Il souligne que la réduction du loyer du bâtiment principal, qui avait été obtenue en 2019 avec le soutien de la Ville, est annulée par l'évolution de l'indice de révision.

**Laurence Berry** précise que le loyer est indexé sur l'indice des loyers des activités tertiaires – ILAT. Cet indice est plus dynamique que l'IRL utilisé pour la révision des loyers d'habitation. En réponse à une question de **Gilles Roussel**, elle précise que l'hypothèse retenue pour les consommations énergétiques est une augmentation de 300% du prix des énergies. Le bâtiment principal est labellisé Effinergie Rénovation et consomme relativement peu. L'EIVP passe par des centrales d'achats pour l'achat des fluides. **Jean Grillot** met en garde contre certaines centrales d'achat qui ont mal négocié leurs contrats énergétiques ; certaines collectivités se retrouvent avec des prix multipliés par dix.

**Laurence Berry** reprend la présentation du point de situation budgétaire. Les recettes propres sont à un niveau convenable pour cette période de l'année ; néanmoins, l'objectif de recettes est revu à la baisse, en raison des partenariats qui ont avancé moins vite qu'espéré. Il y a aussi un impact technique du fait que depuis cette rentrée les frais de scolarité sont perçus par l'université et non plus par l'EIVP en direct ; l'arrêt des comptes sera effectué mi-novembre et non au 31 décembre. Ce sont des recettes que l'établissement retrouvera en 2023. L'établissement est en sous consommation des crédits inscrits au chapitre 012 (dépenses de personnel), en raison des vacances de poste encore nombreuses. L'effectif est tombé en-dessous de 40 agents. Sur le reste de la section de fonctionnement, la consommation des crédits est dans un rythme normal. Concernant la section d'investissement, **Laurence Berry** relève que le rapport de la CRC alerte sur la faiblesse des dépenses et y voit un risque de vieillissement des équipements. Il s'agit plutôt d'un manque de programmation pluriannuelle, car les besoins existent. En 2022, l'EIVP a renouvelé son architecture de serveurs pour un montant de 206.000 €. Au prochain conseil d'administration, il sera proposé de voter une autorisation de programme pour l'opération de réaménagement des locaux, qui est actuellement au stade de l'avant-projet sommaire. La situation des emplois est marquée par les vacances de poste. Plusieurs recrutements sont en cours ; deux recrutements ont été finalisés la semaine précédant le conseil d'administration et un troisième est en bonne voie. Un poste d'enseignant-chercheur a été publié et un deuxième sera publié après présentation de la fiche de poste au prochain conseil académique.

En réponse à une question de **Marie-Christine Lemardeley**, **Franck Jung** précise le profil des deux postes d'enseignant-chercheur.

Au terme de ces échanges, il est pris acte à l'unanimité de la communication sur la situation du budget et des emplois.

### **Formation, élèves (suite)**

**2022 – 035** : Barème des bourses Erasmus+

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** explique que la délibération a pour objet de fixer le montant des allocations mensuelles aux élèves partant en mobilité dans le cadre du dispositif Erasmus+. Le règlement européen fixe des fourchettes pour les différents types de mobilité et les différentes destinations ; l'établissement a fait le choix de se placer plutôt dans le bas de la fourchette pour favoriser le départ du plus grand nombre d'élèves, l'expérience à l'international étant une condition d'obtention du diplôme. L'enveloppe notifiée par l'agence Erasmus France s'élève à 93.465 € € pour la période 2021-2023 et 144.440 € pour la période 2022-2024. Ces sommes seront intégralement redistribuées aux élèves. Le projet de délibération est aussi l'occasion d'évoquer l'activité internationale, qui a trouvé un nouveau souffle après deux années compliquées par la crise sanitaire. Dans le cadre de la nouvelle charte Erasmus, l'EIVP a renouvelé ou conclu des conventions avec 20 écoles ou universités réparties dans 14 pays, dont 11 états-membres de l'Union européenne ainsi que la Norvège, le Royaume-Uni et la Suisse.

En réponse à une question de **Maxime Hua**, **Laurence Berry** explique que la classification est basée sur le coût de la vie ; le groupe 1 correspond aux destinations les plus onéreuses, telles que le Royaume-Uni ou la Suisse, le groupe 2 aux autres pays d'Europe occidentale et le groupe 3 aux pays d'Europe orientale.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération fixant le barème des bourses de mobilité dans le cadre du dispositif Erasmus+ est adoptée à l'unanimité.

### Conventions

**2022 – 036** : Avenant à la convention de mécénat avec la société ECT relative à une chaire d'enseignement et de recherche

**Jérôme Gleizes** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** se félicite du partenariat entretenu depuis 2018 avec la société Enviro-Conseil et Travaux (ECT), spécialisée dans la valorisation des terres issues des chantiers urbains. Il mentionne, parmi les actions de la chaire, la publication de deux ouvrages, le premier déjà paru et le second à paraître très prochainement. La convention de mécénat est reconduite pour deux ans, avec toutefois une baisse de la contribution financière d'ECT, ramenée de 50.000 € à 40.000 € par an.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'un avenant à la convention de mécénat avec la société ECT relative à une chaire d'enseignement et de recherche est adoptée à l'unanimité.

**2022 – 037** : Convention avec l'Université Paris Saclay relative à un parcours bi-diplômant avec le master EEET

**Jérôme Gleizes** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** rappelle que l'EIVP considère les partenariats académiques comme un moyen de diversifier les parcours de formation des élèves, puisque l'École ne dispense qu'une seule et unique spécialité. Dans le cas présent, le partenariat avec l'Université Paris Saclay a été induit par le projet personnel d'un étudiant, qui souhaite se spécialiser dans l'économie de l'énergie. Si les résultats sont satisfaisants, le parcours pourra être proposé à d'autres élèves.

**Jérôme Gleizes** constate que le niveau en économie du master de Paris Saclay est très élevé ; ce parcours nécessitera un fort investissement de l'étudiant, même s'il a le niveau en mathématiques requis.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec l'Université Paris Saclay relative à un parcours bi-diplômant avec le master EEET est adoptée à l'unanimité.

**2022 – 038** : Convention avec l'association CY Campus international relative à un projet pédagogique de la formation D-PRAUG

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** présente l'association CY Campus international qui réunit l'Université de Cergy, plusieurs collectivités locales ainsi que l'État autour de questions d'aménagement du campus de Cergy-Pontoise. Les stagiaires de la formation D-PRAUG travailleront sur un sujet proposé par l'association, dans le cadre de leur formation en programmation urbaine. L'association verse une contribution financière qui couvre le coût d'encadrement du projet. L'étude donne lieu à une restitution. Ce dispositif a été déjà mis en œuvre les années précédentes avec différentes collectivités locales et fonctionne bien.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec l'association CY Campus international relative à un projet pédagogique de la formation D-PRAUG est adoptée à l'unanimité.

### Ressources humaines

**2022 – 039** : Accord sur le temps de travail

**Jérôme Gleizes** précise que le texte a été présenté au comité technique le 18 octobre. Il demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** rappelle que, lors d'une séance exceptionnelle du 7 février 2022, le conseil d'administration a approuvé la transposition à la régie EIVP de l'accord sur le temps de travail adopté par la Ville de Paris courant 2021. Un nouvel accord a été adopté par la Ville de Paris au printemps 2022 pour prendre en compte la suppression de la sujétion dite « ville capitale » qui avait été censurée par le Préfet et le tribunal administratif. L'EIVP étant alignée sur la Ville de Paris en matière de statut du personnel, il est proposé au conseil d'administration de transposer ce nouvel accord. Les changements qui concernent le plus directement le personnel de l'établissement sont le relèvement du plafond des JRTT, qui est porté de 24 à 27 jours par an, et la définition plus large de la sujétion liée aux fonctions d'accueil, qui ouvre droit à trois jours de congés supplémentaires. Cela fait suite à la loi de transformation de la fonction publique qui a supprimé des jours de congés ; il s'agit de regagner une partie du terrain perdu par les agents. Le comité technique a rendu un avis favorable à l'unanimité.

**Florence Jacquinod** confirme l'adhésion des représentants du personnel à ce nouvel accord, estimant normal que l'on prenne en compte le fait que certains agents font plus que leur temps de travail.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération fixant l'organisation du temps de travail du personnel de la régie EIVP conformément à l'accord sur le temps de travail de la Ville de Paris est adoptée à l'unanimité.

### Questions diverses

**Jérôme Gleizes** invite **Gilles Roussel** à présenter le rapprochement des formations en génie urbain de l'Université Gustave Eiffel. Il précise que ce sujet également a été évoqué en comité technique.

**Gilles Roussel** explique que l'EIVP a trouvé sa place dans l'Université Gustave Eiffel, avec de nombreuses interactions et coopérations dans le domaine de la recherche, notamment au sein du Lab'Urba, et souhaite élargir ces coopérations dans le domaine de la formation. Il existe à l'Université Gustave Eiffel un département de génie urbain animé par une équipe pluridisciplinaire. Du fait de cette interdisciplinarité, il est difficile de positionner ce pôle de formation dans la structure d'organisation de l'université. Historiquement, ce pôle a d'abord été rattaché à l'UFR de sciences de l'ingénieur, mais cela tirait trop vers les sciences « dures » ; il a ensuite été rattaché à l'École d'urbanisme de Paris<sup>4</sup>, mais l'école d'urbanisme est plutôt orientée vers les sciences humaines et sociales et cela ne correspondait pas non plus au projet. Le rattachement de ces formations à l'EIVP, s'appuyant sur des liens déjà existants, présente une cohérence thématique, avec le bon équilibre entre les sciences de l'ingénieur et les sciences humaines et sociales. L'offre de formations comporte plusieurs licences professionnelles, des masters, beaucoup d'apprentissage. Il n'y aurait pas de modification de la gouvernance ; les formations et les personnels resteront dans le cadre de l'université. **Gilles Roussel** fait confiance à l'EIVP pour assurer le pilotage et la gestion de ces formations ; le rapport de la Chambre régionale des comptes le conforte dans cette opinion. Il y voit aussi l'opportunité, pour l'EIVP, de s'acculturer aux procédures et aux outils de l'université et ainsi de progresser dans l'intégration. Le rattachement repose sur une délégation du Président au directeur de l'EIVP ; il ne change rien au niveau de l'école et est réversible. Les équipes ont déjà commencé à travailler ensemble sur la création d'une nouvelle licence en génie urbain, orientée sciences et techniques. Il y aura ainsi une palette de formation du post-bac au bac+5, ce qui donnera de la visibilité au génie urbain. Cela correspond à une tendance générale ; les écoles vont de plus en plus vers le post-bac. On est au cœur du projet de l'université, avec cette interdisciplinarité au service de la ville.

**Franck Jung** souhaite appuyer sur le sujet du rayonnement. Il perçoit un retentissement très important au bénéfice de toutes les formations. Lors de l'ouverture de la filière en apprentissage, l'EIVP a constaté que le vivier ne venait pas spontanément, il faut l'élargir. **Gilles Roussel** affirme que le département génie urbain a une grande pratique de l'apprentissage et des relations avec les entreprises. **Franck Jung** ajoute que ce projet s'inscrit dans le prolongement d'expériences communes : la licence professionnelle assistant à chef de projet opérée par l'EIVP, les enseignants-chercheurs de l'université qui interviennent dans le semestre international de l'EIVP. On arrive aujourd'hui à des propositions encore plus intéressantes.

---

<sup>4</sup> Composante commune à l'Université Gustave Eiffel et l'Université Paris-Est Créteil – Val de Marne



**Jérôme Gleizes** remercie **Gilles Roussel** pour la proposition. Il évoque la réflexion engagée sur le génie urbain, qui n'est pas encore reconnue par l'université française comme une discipline à part entière, ce qui pose des difficultés de gestion. L'ouverture d'un premier cycle est une étape importante pour faire émerger la discipline. Il existe un corpus théorique très poussé dans les sciences « dures » et aussi les sciences humaines et sociales ; cela peut donner matière à un article scientifique.

**Jesus Alfaro** accueille favorablement le projet de nouvelle licence. Il témoigne de son propre parcours : ayant lui-même effectué son premier cycle à l'Université Gustave Eiffel, il a opté pour la licence en sciences physiques parce que la licence en génie urbain ne permettait pas d'accéder aux écoles d'ingénieur.

**Gilles Roussel** précise qu'une demande est en cours d'instruction par le Ministère pour ouvrir une mention « génie urbain » totalement séparée de la licence de sciences pour l'ingénieur. Il est prévu d'ouvrir les trois années simultanément à la rentrée 2023. Les étudiants ayant déjà commencé leur premier cycle pourront le terminer selon les anciennes modalités mais pourront également opter pour la nouvelle licence, étant précisé que les enseignements en génie urbain commencent actuellement au deuxième semestre de la deuxième année de licence. En réponse à une question de **Marie-Christine Lemardeley**, **Gilles Roussel** confirme que le dossier sera également présenté au CNESER<sup>5</sup> et à France Compétences.

**Maxime Hua** demande ce qu'il est prévu comme passerelle entre les formations universitaires et le cycle ingénieur. **Franck Jung** précise que trois parcours seront possibles pour les étudiants en 3<sup>ème</sup> année de licence : une licence professionnelle, une orientation vers une poursuite d'études en master et en doctorat, une orientation vers l'admission sur titres en école d'ingénieur. **Maxime Hua** exprime la crainte que les possibilités d'admission sur titres soient diminuées pour les candidats issus d'autres filières. **Franck Jung** observe au contraire une nécessité d'ouvrir un nouveau vivier pour l'admission sur titres, actuellement insuffisant. **Maxime Hua** s'interroge sur la redondance entre les enseignements du premier cycle et la formation d'ingénieur. **Franck Jung** assure que ceux-ci sont assez distincts. Il évoque la mutualisation d'enseignements en mathématiques et physique avec les cours de mise à niveau qui sont actuellement dispensés par l'EIVP aux élèves en bi-cursus architecte-ingénieur et aux lauréats du concours interne de la fonction publique. **Laurent Ducourtieux**, en charge de la coordination de ces cours de mise à niveau, indique qu'ils concernent de petits effectifs et que le déploiement de la licence nécessitera des moyens.

**Gilles Roussel** confirme que des moyens supplémentaires seront apportés pour cette nouvelle licence. En réponse à une question de **Marie-Christine Lemardeley**, il précise que les cours auront lieu sur le campus de Marne-la-Vallée. **Franck Jung** envisage des demi-journées à l'EIVP si certains cours sont mutualisés.

**Gilles Roussel** propose que soient communiquées aux administrateurs les maquettes pédagogiques validées en conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 12h42.

---

<sup>5</sup> Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche